

7 - TRAVAILLEUR-EUSES SANS-PAPIERS : SAISONNIERS OU NON, VOUS AVEZ DES DROITS !

Avec ou sans papiers, l'employeur doit respecter les dispositions légales et conventionnelles en vigueur pour tous les travailleur-euses : obligation de déclaration du/de la salarié-e ; respect des durées légales et conventionnelles du travail et des minimas salariaux ; respect des dispositions en matière de santé et de sécurité ; paiement des congés payés ; etc.

En cas de rupture du contrat de travail, l'employeur :

- dans tous les cas verse l'intégralité des salaires correspondant à la période travaillée, et les congés payés y afférent
- s'il connaissait ou pouvait connaître votre situation administrative, vous verse une indemnité de 3 mois de salaire minimum
- si la période d'emploi n'a pas été déclarée, l'employeur peut également être condamné par un Conseil des prud'hommes au versement d'une indemnité forfaitaire de 6 mois de salaire pour travail dissimulé

SAISONNIER·ÈRES, défendez vos droits !

Collectivement : tout-e salarié-e, quel que soit son sexe, son âge ou sa nationalité, peut librement se syndiquer et exercer une activité syndicale dans l'entreprise où il/elle travaille. Contactez votre syndicat !

Individuellement : devant le conseil des prud'hommes : vous travaillez dans des conditions insoutenables ? Votre employeur ne respecte pas les dispositions légales ? Votre salaire n'est pas au niveau des minimas conventionnels ? Vos heures supplémentaires ne sont pas payées ? ... Prenez contact avec votre défenseur syndical pour une procédure devant le Conseil des Prud'hommes.

LA CNT-SO C'EST QUOI ?

La CNT-SO est un syndicat. C'est un outil au services des travailleurs et des travailleuses. Un outil de lutte pour gagner de meilleures conditions de travail. Mais à la CNT-SO, nous revendiquons également un autre projet de société : celui d'un monde meilleur, débarrassé du capitalisme et ses ravages sur l'environnement et sur nos vies.

Notre organisation se donne les moyens de la défense de nos acquis en alliant pratique juridique offensive et solidarité et lutte actives sur le terrain.

La CNT-SO c'est toi ! C'est nous ! C'est ce que les adhérent-es en font : réuni-es en assemblée générale, les syndiqué-es se retrouvent, se soutiennent, échangent et décident ensemble des luttes à mener.

Nous défendons un syndicalisme de lutte de classe : c'est par les luttes syndicales, sous toutes leurs formes, que nous faisons avancer nos intérêts !

C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons !

contacts / infos :



✉ contact@cnt-so.org

🌐 cnt-so.org

☎ 09 87 53 87 56

📍 CNTSO

🦋 cnt-so.bsky.social

🐦 [cntso_fr](https://twitter.com/cntso_fr)

